



# APPEL À PROJETS GENERAL

## NOVEMBRE 2020

---

Date d'ouverture de l'appel à projets : 16 novembre 2020

Date limite de dépôt des formulaires de demandes de subvention : 17 décembre 2020

Décision du Comité Exécutif de la Fondation : mai-juin 2021

**Cet appel à projets vise à soutenir des projets en faveur de l'émancipation des femmes en France et dans le monde et qui s'inscrivent dans l'un des 4 axes d'intervention suivants : « Droits des femmes et Lutte contre les violences », « Formation et Insertion professionnelle », « Education et Intégration sociale », ou « Protection de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques ».**

**Nous vous remercions de bien respecter les thématiques de nos appels à projets. Seules les demandes s'inscrivant précisément dans l'un de ces 4 axes seront examinées.**

### Contexte

---

Partout dans le monde, les femmes sont les premières victimes des inégalités, des injustices et des violences.

Pourtant, les femmes sont des actrices clés du développement, et leur autonomisation bénéficie à toutes et tous. Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est favoriser la prospérité économique et la stabilité politique à travers le monde, et contribuer à l'émergence d'une société meilleure et plus juste.

Face à ces enjeux, le Groupe RAJA a créé en 2006, à l'initiative de Danièle Kapel-Marcovici, et sous égide de la Fondation de France, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, qui a fait de l'émancipation et de l'amélioration des conditions de vie des femmes, en France et dans le monde, sa priorité. En 14 ans, la Fondation a soutenu 524 projets associatifs dans 55 pays au bénéfice de plus de 100 000 femmes.

La Fondation contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies, et plus particulièrement de l'Objectif n°5, qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030.

En novembre 2020, la Fondation lance un nouvel appel à projets pour soutenir financièrement des projets associatifs en faveur de l'émancipation des femmes et qui s'inscrivent dans l'un des 4 axes d'intervention suivants : « Droits des femmes et Lutte contre les violences », « Formation et Insertion professionnelle », « Education et Intégration sociale », ou « Protection de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques ».

## Quels sont les projets ciblés par l'appel à projets ?

---

A travers cet appel à projets, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici souhaite apporter un appui financier à des projets, portés par des associations françaises, qui visent à **favoriser l'émancipation des femmes, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et l'amélioration des conditions de vie des filles et des femmes.**

Ces projets pourront se dérouler **en France ou à l'étranger**, et devront **s'inscrire dans l'un des 4 axes d'intervention thématiques** de la Fondation suivants :

- **Droits des femmes et Lutte contre les violences** : La Fondation défend les droits des femmes et se bat contre les discriminations et les violences physiques, sexuelles ou psychologiques dont elles sont victimes. À travers les projets qu'elle soutient, elle combat ces atteintes à l'intégrité et à la dignité des femmes par la prévention, l'accompagnement et la reconstruction. Une attention spécifique est portée aux populations particulièrement vulnérables (les femmes réfugiées, sans abris, en situation de handicap).
- **Formation et Insertion professionnelle** : La Fondation appuie des associations qui accompagnent les femmes pour qu'elles acquièrent une autonomie financière. Elle leur offre la possibilité d'être indépendantes, de subvenir aux besoins de leurs familles et de trouver leur place dans la société, en leur permettant de suivre une formation professionnelle, d'accéder à un emploi ou de créer leur activité.
- **Education et Intégration sociale** : afin de favoriser l'accès des filles à l'école et de faciliter l'intégration sociale des femmes en situation de grande vulnérabilité (avec une attention particulière pour les femmes migrantes/réfugiées), la Fondation soutient des projets visant à améliorer leur accès aux services essentiels (éducation, travail, santé, logement) et à réduire les facteurs de précarité dont elles sont victimes.
- **Protection de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques** : la Fondation appuie des projets qui favorisent le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques : projets d'agriculture durable, de gestion des ressources naturelles, de gestion des déchets, de production d'énergies renouvelables – impliquant des femmes. Elle porte une attention spécifique aux projets qui présentent des approches innovantes et des stratégies d'adaptation permettant la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

## Qui peut répondre à l'appel à projets ?

---

L'appel à projets est ouvert à tout **organisme français à but non lucratif** (association loi 1901), possédant une **expérience avérée** dans le domaine concerné par le projet, ayant déjà mené des actions similaires et obtenu des résultats positifs et concrets, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage local.

Les projets portés par des organismes étrangers, des individus ou des organismes à but lucratif ne sont pas éligibles aux subventions de la Fondation.

Les événements et projets culturels (pièces de théâtre, réalisation d'un film/ de vidéos, expositions...), les bourses pour des voyages (de recherche, pour participer à un événement) ne rentrent pas dans le champ d'intervention de la Fondation.

## Critères de sélection

---

La Fondation examinera et présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

### Critères d'éligibilité :

- Le dossier doit être complet et correctement rempli.
- Le projet doit contribuer à l'émancipation des femmes et/ou des filles, à l'amélioration de leurs conditions de vie, à la promotion de l'égalité des droits.
- Il doit s'inscrire dans **un des 4 axes d'intervention de la Fondation** :
  - Droits des femmes et Lutte contre les violences ;
  - Formation et Insertion professionnelle ;
  - Education et Intégration sociale ;
  - Protection de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques.
- Il doit être porté par un **organisme français à but non lucratif** (association loi 1901) ayant une activité effective en France (les bureaux administratifs français d'associations étrangères ne sont pas éligibles)
- Il doit cibler plus particulièrement les femmes ou les filles et préciser les informations suivantes : nombre et caractéristiques des femmes ou filles bénéficiaires, modalités de prise en compte de leurs besoins spécifiques, définition des résultats attendus pour les femmes ou les filles et indicateurs de suivi-évaluation dédiés.
- La demande peut porter sur la totalité d'un projet, en cours ou nouveau, ou d'un volet bien spécifique d'un programme plus vaste, en cours ou nouveau. Le projet pourra avoir démarré avant le dépôt de dossier mais la majorité des activités et des dépenses devront être engagées à compter de la décision de soutien de la Fondation (mai 2021).
- Un seul dossier peut être déposé auprès de la Fondation par organisation et par an (hors Prix organisés par la Fondation). Les organisations déjà soutenues par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas déposer une nouvelle demande.
- Un projet déjà soumis à la Fondation et refusé ne peut pas être à nouveau présenté.

### Critères de qualité :

- **Pertinence du projet :**

Le projet répond à une problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte, comprenant notamment une étude approfondie des besoins locaux et des dispositifs déjà existants. Le porteur de projet doit justifier du caractère prioritaire de l'action et de l'adéquation de la stratégie d'intervention par rapport au diagnostic. Le projet correspond aux objectifs de la Fondation et est aligné à l'Objectif de Développement Durable n°5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».
- **Qualité du plan d'action :**

Le projet est précis, structuré, réaliste et présente des objectifs et des résultats attendus précisément définis. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation du planning et des moyens (humains, logistiques, matériels...) mobilisés dans la mise en œuvre du projet.
- **Identification et implication des bénéficiaires :**

Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés.e.s. Leur implication dans le diagnostic, la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités doivent être clairement démontrés.

- **Suivi-évaluation du projet :**

Il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, d'une évaluation, et idéalement d'une démarche de capitalisation permettant de diffuser et valoriser ses enseignements.

- **Impact et pérennité :**

Le projet doit permettre de répondre aux besoins des bénéficiaires, et plus spécifiquement, de contribuer à l'amélioration des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son impact doit être direct et concret pour les bénéficiaires. Le projet doit s'inscrire dans la durée et être fondé sur un modèle favorisant la viabilité économique et la pérennité des activités et des impacts. Son potentiel de développement dans la durée et/ou d'extension et/ou de reproductivité doit être démontré.

- **Capacité de l'organisme porteur de projet (et de son éventuel partenaire local)**

Le porteur de projet (et son éventuel partenaire local) doit démontrer son expérience et/ou ses compétences dans le champ d'intervention du projet, ainsi que sa capacité (technique, opérationnelle, financière...) à le mener à bien. La Fondation se réserve le droit de consulter les autres bailleurs privés ou publics qui soutiennent le porteur de projet.

- **Cohérence du budget et du montage financier**

Le budget estimatif doit être cohérent par rapport au plan d'action. Le montage financier est réaliste, ainsi que le plan de financement, qui doit mentionner les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

## Procédure de sélection des projets

---

La sélection des projets s'effectue en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Démarches préalables**

Les porteurs de projet sont d'abord invités à s'assurer de l'éligibilité de leur demande vis-à-vis des **critères de sélection** présentés ci-dessus.

Le dépôt des demandes de subvention se fait entièrement en ligne. **Les projets envoyés par courrier ou par mail ne seront pas examinés.**

Avant de pouvoir déposer un dossier, les porteurs de projets doivent au préalable créer un **compte utilisateur** à l'adresse suivante : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>

Le compte utilisateur peut être créé à tout moment, qu'un appel à projets soit en cours ou non.

- **Phase 2 : Dépôt et examen des formulaires de demande de subvention**

Après avoir créé leur **compte utilisateur**, les porteurs de projet sont invités à compléter en ligne le **formulaire de demande de subvention de l'appel à projets général de novembre 2020** (accessible uniquement lorsque l'appel à projets est en cours, entre le 16 novembre et le 17 décembre 2020 à minuit).

Les formulaires de demande de subvention sont ensuite examinés par l'équipe de la Fondation qui vérifie que les propositions sont éligibles et présélectionne celles qui répondent le mieux aux objectifs et priorités de la Fondation.

Chaque organisme porteur de projet recevra la notification de la décision de la Fondation mi-janvier 2021 (présélection pour la phase suivante ou refus) par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

- **Phase 3 : Dépôt et instruction des dossiers de demande subvention**

Les organisations présélectionnées ont ensuite un mois (jusqu'au 19 février 2021) pour remplir en ligne **un dossier complet de demande de subvention**, en joignant certaines pièces administratives.

Une fois remplis, les dossiers de demande de subvention font l'objet d'une instruction approfondie, visant à évaluer la solidité de l'organisme et du projet, ainsi que leur adéquation avec les critères de la Fondation. Suite à l'instruction, l'équipe présélectionne les projets à présenter au Comité Exécutif de la Fondation.

- **Phase 4 : Décision du Comité Exécutif de la Fondation**

Le Comité Exécutif de la Fondation examine les projets présélectionnés par l'équipe et sélectionne ceux qui seront soutenus par la Fondation. L'équipe de la Fondation informera chaque porteur de projet de la décision finale du Comité Exécutif en mai-juin 2021.

## Modalités de soutien

---

Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet. La fourchette des subventions accordées est comprise entre 10 000 € et 15 000 € par an environ.

Pour autant que les dépenses soient justifiées, la Fondation peut financer aussi bien des investissements, des frais de personnel ou de fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement du projet.

Attention : si les organismes et/ou les projets faisant l'objet de la demande auprès de la Fondation peuvent bénéficier de subventions publiques, la Fondation ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes ou les projets relevant intégralement de l'action publique.

## Suivi et évaluation des projets

---

Tout organisme porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à respecter la procédure de suivi-évaluation mise en place par l'équipe de la Fondation afin de suivre l'avancement des activités, contrôler l'utilisation des fonds et mesurer les résultats obtenus de chacun des projets qu'elle soutient. Les organismes porteurs de projets soutenus sont ainsi invités à envoyer au moins un bilan d'activité annuel et un bilan financier selon la trame envoyée par la Fondation par mail. Le bilan d'activité comprend notamment un relevé des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet définis dans le dossier de demande de soutien présenté à la Fondation. Le reporting demandé peut être semestriel si la Fondation le spécifie. La Fondation se réserve le droit de visiter et/ou de faire auditer les projets soutenus.

## Communication

---

Tout organisme porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à faire figurer sur tous les documents concernant le projet soutenu le logotype de la Fondation qui sera fourni à cet effet ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici » ou « projet soutenu par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici ». Une copie des différents supports où est mentionnée la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (logotype ou texte) devra être adressée à la Fondation.

Par ailleurs, l'organisme s'engage à fournir à la Fondation RAJA-Danièle Marcovici tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet et du partenariat dans les supports de communication internes et externes de la Fondation ou lors d'événements organisés par la Fondation.

## Comment déposer une demande ?

---

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>. Vous devrez d'abord créer votre compte utilisateur puis vous avez jusqu'au **17 décembre 2020 à minuit** pour remplir et valider le formulaire de demande de soutien.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter votre formulaire, vous pouvez consulter la [FAQ](#) : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/> ou contacter l'équipe de la Fondation.

## Calendrier

---

16 novembre au 17 décembre 2020	Dépôt en ligne des formulaires de demande de soutien
Semaine du 10 janvier 2021	Notification de la décision (présélection pour la phase suivante ou refus)
De 18 janvier au 19 février 2021	Dépôt en ligne des dossiers complets de demande de soutien (projets présélectionnés)
De mars à avril 2021	Instruction des dossiers
Mai-juin 2021	Réunion du Comité Exécutif de la Fondation, sélection des projets puis notification de la décision finale